

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

DOCTRINES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

*Suite et fin.*

Et c'est ce qui fait éclater dans tout son jour l'injustice manifeste des accusations portées contre quelques-uns de nos théologiens au sujet de certaines propositions répréhensibles, lesquelles sont, il est bon qu'on le sache, en fort petit nombre du reste, quand on les réduit, comme on le doit faire, à la règle qui décide tout dans l'Eglise, à l'autorité de ses définitions.

Eh bien ! ces propositions, dont on fait tant de bruit, ces subtilités casuistiques si condamnables, on les a scrupuleusement vérifiées. La *Réponse aux assertions* contient à cet égard des preuves irréfutables : ces propositions n'ont pas des Jésuites pour auteurs ; elles étaient communes à un bon nombre de théologiens dominicains, augustins, franciscains, à des membres du clergé séculier, à des docteurs de Sorbonne ; elles étaient enseignées antérieurement à l'institution de la Compagnie ; ce sont des faits acquis et démontrés.

Mais, bien entendu, on n'a pas voulu en faire un crime aux autres ; les seuls Jésuites sont coupables. Point de mauvaises doctrines qui ne soient leur fait et leur propriété exclusive : à la bonne heure. Pauvre Ezeobar ! vous avez payé pour tous ; et cependant vous n'étiez pas le seul criminel ; bien d'autres l'étaient avant vous. Mais par une commode et facile jurisprudence, pour nos adversaires tout est permis et légitime, tout est honorable, jusqu'aux neuf cents falsifications démontrées dans leur œuvre des *Extraits des assertions*. Paix à leurs cendres ! Est-ce pourtant trop demander que du moins elles ne mentent plus dans la mort ?

Cependant s'il demeure établi que nous n'avons pas de doctrine particulière et propre, il est vrai de dire que nous avons, et je l'avouerai, que nous devons avoir un esprit à nous. Le but apostolique de la Compagnie, la plus grande gloire de Dieu qu'elle se propose, le salut des âmes auquel elle est spécialement dévouée, l'universalité des lieux et des ministères qu'elle embrasse, demandent une sorte d'esprit et de direction religieuse qui influe sur les doctrines et caractérise un enseignement. Tout corps religieux a nécessairement un esprit qui lui est propre, qui est en harmonie avec son but, avec les circonstances qui l'ont fait naître, avec les besoins qui l'ont fait instituer et adopter. Pour les uns, cet esprit sera relatif au soulagement des pauvres, au rachat des captifs, au travail ou à la prière solitaire ; pour nous et pour d'autres, c'est le zèle des âmes, la défense de la vérité, la propagation du règne sacré de l'Évangile.

Pour peu que l'on étudie avec attention les auteurs de notre Société, chez tous on retrouvera cet esprit bien marqué. Et ici, je ne craindrai pas de heurter de front le préjugé, et d'avancer, au sujet de l'esprit qui caractérise notre enseignement et nos doctrines, une assertion qui va paraître fort singulière ; mais j'ai besoin de dire ma pensée librement et avec franchise ; car s'il est vrai que l'opinion soit la reine du monde, elle signale son empire par les plus étranges caprices.

Je le dirai donc : On fait un crime à des gens de ce qu'ils ont repoussé, combattu partout et toujours plus que tous les autres ; on reproche à leur enseignement de manquer du principe qui en fait le fond et l'âme, et lorsqu'ensuite on est obligé d'y reconnaître la doctrine qu'on cherchait, on leur fait un crime alors de professer ce qu'on les accusait de ne professer pas.

Telle est notre histoire : une fois au moins voudra-t-on l'étudier avec justice ?

On nous a reproché naguère d'abrutir la raison et d'asservir la liberté humaine. Eh mon Dieu ! toutes les clamours réunies nous reprochèrent jadis de les favoriser trop ; nous étions la Compagnie pélagienne : et qui ne sait que Pélagie fut le promoteur outré et faux de la raison et de la liberté naturelles ? Parmi toutes ces imputations contradictoires à quoi s'arrêter ? Nous nous sommes constamment tenus entre les deux extrêmes. Debout auprès de la colonne immuable de vérité.

Je puis l'affirmer, notre esprit consista toujours dans une vraie tendance à garder les droits de la liberté humaine et de la raison. Luther, Calvin, le jansénisme, un grand nombre de philosophes du dernier siècle voulurent imposer à l'homme le dogme abrutissant du fatalisme ; notre compagnie lutta constamment en faveur de la liberté. Est-ce là son crime ? De fait, elle n'a été l'objet d'une haine si invétérée, elle n'est devenue la victime de tant de persécutions, que pour avoir sans cesse repoussé de l'enseignement catholique des doctrines oppressives et désespérantes. Le protestantisme d'Allemagne et le jansénisme de France suffirent à le prouver.

Afranchir réellement les âmes, rendre à la liberté, à la raison humaine, leurs véritables prérogatives, sans jamais les en laisser déchoir ; leur faire notablement accepter la dignité, les droits éminemment raisonnables de la foi et de l'autorité, qui ne détruisent en nous que l'orgueil des préjugés et les souffrances du désordre ; relever la faiblesse de la nature, la consoler, l'encourager, pour la conduire sous l'action de la grâce au grand but des destinées immortelles, c'est ce qu'une société d'apôtres doit se proposer dans tous ses efforts ; c'est le sens et le vœu exprimé par toutes les doctrines de la Compagnie ; tel est son esprit.

Et quant au probabilisme, dont le plus souvent on parle sans savoir ce que l'on dit, je ne ferai pas ici une leçon de théologie sur un point de doctrines si longuement, trop longuement débattu. Je ne dirai qu'un mot ; et ce mot suffira.

Je dirai uniquement la raison sur laquelle s'appuient les théologiens graves et nombreux qui ont embrassé le probabilisme ; cette raison n'est pas méprisable. On verra que le probabilisme ne consiste pas dans cette sottise de beaucoup de gens qui entendent par là que le bien et le mal sont en tout cas également probables.

L'homme est libre : la loi du devoir ne peut enchaîner la liberté qu'autant que l'obligation est certaine. Une loi incertaine ou inconnue n'est pas une loi : elle n'enlève pas à l'homme le droit certain de la liberté de ses actes. Quand donc pour la conscience il y a doute prudent et fondé touchant l'existence de la loi ou du devoir ; quand il se présente de graves motifs et de graves autorités qui sont de nature à persuader un homme sage, et tendent à établir que l'obligation n'existe pas, qu'elle est au moins douteuse et incertaine : alors il y a en faveur de la liberté ce qu'on nomme l'opinion probable.

Ainsi, continuent ces théologiens, dans le doute, après un examen raisonnable, et dans ces conséquences éloignées et obscures de la loi première où l'obligation n'est point suffisamment certaine et définie, l'homme est libre et n'est point lié par le précepte : ce précepte n'est pas loi ; il est véritablement probable qu'il n'existe pas ; la liberté dure encore et n'est point restreinte. Voilà le probabilisme sagement entendu. Il ne fait qu'énoncer un principe profondément philosophique et moral ; c'est que toute loi certaine oblige, mais qu'une loi incertaine n'oblige pas. On pourra conseiller le plus parfait, le plus sûr ; y exhorter, le choisir surtout pour soi-même ; mais y obliger toujours les autres est une rigueur qui n'est écrite dans aucun de nos codes divins. Telle est l'opinion des théologiens dont je parle. Et ce que je viens d'en dire fera sentir peut-être que c'était là une question réellement sérieuse, et sur laquelle la frivolité des opinions mondaines n'a pas à se jouer.

Plusieurs théologiens de la Compagnie de Jésus ont combattu le probabilisme. L'un de nos généraux, le père Thyrsus González, a écrit contre cette doctrine ce que je connais de plus fort. D'autres en grand nombre parmi nous l'ont admise. C'était au reste une doctrine communément enseignée avant que les Jésuites existassent ; et si tout d'un coup on l'a fait sortir des écoles pour la produire au grand jour d'une controverse débattue sous les yeux du monde, c'est qu'il y avait là un facile épouvantail pour les consciences mal éclairées : c'est que ce mot de probabilisme devenait un cri de guerre d'autant mieux fait pour allumer les passions qu'il ne disait rien à l'intelligence.

Aussi malgré le génie de Pascal, dont les lignes railleuses ne sauraient soutenir une discussion vraiment sérieuse et théologique, je dirai : les excès de quelques casuistes et leurs subtilités, les moqueries et les injures faciles de leurs adversaires, ne changent rien aux fondements sur lesquels de savants théologiens ont cru que le probabilisme renfermé dans de justes bornes, n'était qu'une expression de l'esprit de liberté et de charité évangélique : et de grands saints l'ont ainsi enseigné.

Je ne m'étendrai pas davantage, et je me borne à résumer trois faits : Avant l'existence de la Compagnie, le probabilisme était communément enseigné dans toutes les écoles de théologie ; dans la Compagnie il fut attaqué par les plus fortes raisons ; il fut enseigné cependant aussi par plusieurs Jésuites, et c'est à nous seuls qu'on le reproche.

Il est une autre doctrine dont le nom ressemble à la tempête, et paraît encore amonceler sur nous de sombres nuages ; je veux parler du tyrannicide.

Ici je ne discuterai pas non plus ; une loi sévère de la Compagnie me l'interdit absolument. Le 1er août 1614, le père Général Aquaviva rendit un décret qui est encore en vigueur. Par ce décret il est défendu, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, à tout religieux de la Société, d'affirmer en public ou en particulier, dans l'enseignement, dans les écrits, ou en répondant à ceux qui demanderaient un conseil, qu'il soit permis sous prétexte de tyrannie de tuer les rois, etc. Je ne ferai donc pas de théologie, je raconterai l'histoire.

Aux temps du moyen âge, la question de légitimité du tyrannicide en certaines circonstances avait occupé les esprits les plus graves, et St. Thomas (*de Regimine principum*, lib. 1, cap. 6 et 8) n'avait pas hésité à la résoudre dans le sens de l'affirmative. La profonde stabilité du principe des gouvernements s'alliait avec la profonde indépendance des théories en matière de philosophie et de théologie.

Vinrent des temps où cette formidable doctrine, qui avait comme sommeillé dans les livres, fut transportée dans l'arène des passions politiques et des dissensions religieuses : ce fut au seizième siècle.

Un zèle ardent, quelquefois impitoyable, avait comme absorbé la charité, et ne laissait plus guère dans les cœurs que les instincts de la défense, instincts aussi redoutables dans les collectifs d'hommes que dans l'individu livré à lui-même. On faisait alors arme de tout ; comment ne se serait-on pas emparé de la doctrine du tyrannicide ? Catholiques et protestants, dans l'ardeur de leurs passions enflammées, s'en saisirent.

Mais cette doctrine, imputée aux Jésuites, était si loin de leur être particulière que ce fut la Sorbonne qui, en janvier 1589, donna le signal du débordement des passions tyrannicides contre le roi Henri III. Les plus fougueux prédicateurs de ce dogme sanglant furent des hommes dont je ne veux point redire ici les noms, mais qui notoirement n'appartenaient pas à la Compagnie de Jésus. Les récits de la ligue sont aux mains de tout le monde, et l'on peut y vérifier cette assertion. Plus tard seulement on entend parler de l'adhésion donnée par quelques Jésuites à cette doctrine ; encore se contentèrent-ils de reproduire l'opinion de St. Thomas. Un seul d'entre eux, *Mariana*, homme d'une intelligence supérieure, mais d'un caractère ardent et indocile, dépassa la limite posée par l'illustre et saint docteur. Le livre de *Rege parit* ; il fut désapprouvé à Rome par le père Général Aquaviva, et l'édition fut supprimée. Mais un exemplaire tomba entre les mains des protestants ; c'était une bonne fortune ; il fallait pouvoir l'opposer éternellement aux Jésuites. Par les soins des protestants, le livre de *Rege* fut réimprimé et répandu. (1)

Ce fut alors que le père Aquaviva rendit son décret. Ainsi depuis 1614 pas un auteur jésuite n'a parlé du tyrannicide et n'a pu en parler ; n'importe : en 1762 tous les Jésuites furent condamnés comme fauteurs du régicide : en 1814 il sont encore sous le poids de cette absurde inculpation. Il faut reconnaître que la justice et la vérité sont singulièrement entendues et appliquées quelquefois.

Je me résume : nous n'avons pas de doctrines qui nous soient propres ; nous suivons les doctrines les plus communément enseignées dans les écoles catholiques. Nous avons et nous devons avoir un esprit propre, comme toutes les sociétés religieuses en ont un. Le nôtre, qui est un esprit de zèle pour le salut des âmes, nous porta toujours à défendre les vrais principes qui protègent contre tous les excès et maintiennent dans leurs justes droits la liberté et la raison humaines.

Et quant au probabilisme et au tyrannicide, ce que j'ai dit a démontré plus que suffisamment comment la justice distributive est pratiquée à notre égard.

(1) Sur ce fait on peut consulter entre autres monuments une lettre adressée à la reine régente, mère de Louis XIII, par le P. Cotton. Cette lettre est rapportée par les auteurs de la *Réponse aux assertions*, et se trouve dans divers recueils.

## CORRESPONDANCE.

## M. L'ÉDITEUR,

Jedi dernier, le 15 du mois courant, eurent lieu les exercices publics des deux écoles du village de cette paroisse, tenues: l'une par Monsieur Samuel John Lewis, et l'autre par sa Demoiselle. Le grand concours de spectateurs, accourus de loin pour en être témoins, montrait qu'on s'attendait à quelque chose de grand, de splendide. En effet, nous ne fûmes pas trompés dans notre attente. Un tems magnifique, une vaste cour, qu'on avait entièrement couvertes de planches et entourées de nombreux sapins, un théâtre élevé et splendidement décoré relevaient, sans doute, la beauté de la fête; mais tout cela est peu de chose, si on les compare à la justesse et à la précision avec lesquelles les élèves de ces institutions répondirent à toutes les questions qu'on leur posa sur toutes les matières qu'on y enseigne: lecture, écriture, arithmétique, dans toutes les branches, géographie, grammaire et analyse française, et anglaise. Les élèves répondirent à tout ce qu'on leur demanda avec un aplomb qui fait vraiment honneur à leurs zélés instituteurs. Il y eut deux séances qui furent entremêlées de plusieurs jolis drames et fables, dans lesquelles les acteurs montraient un talent remarquable. En somme, les élèves ne déployèrent rien de plus que ce qu'on en attendait; car la capacité de M. Lewis, comme instituteur, est reconnue de tous, depuis longtems et n'a pas besoin de ces lignes pour augmenter son mérite. Enfin tout se termina par la distribution solennelle des couronnes qui furent données par M. le grand-vicaire Manseau, accompagné de plusieurs ecclésiastiques du voisinage. Ces institutions font vraiment honneur aux citoyens de St. Paul.

UN SPECTATEUR.

St. Paul de Lavaltrie, 20 août 1844.

Les papiers français de cette ville sont priés de reproduire cet article.

## BULLETIN.

## Services pour l'évêque de Nancy.—Missions du Canada.

Nous voyons, par le *Canadien* de lundi, qu'il y aura à la cathédrale de Québec un service solennel le 4 de septembre, pour feu Mgr. de Nancy. Nous avons appris aussi avec bien du plaisir qu'on s'était empressé à St. Hyacinthe de payer à l'auguste défunt le tribut d'hommage et de reconnaissance dû au mérite et à la vertu, et qu'en conséquence il fut chanté, le 20 du courant, dans l'église paroissiale, une messe de *Requiem*, à la demande de plusieurs citoyens du village. Nous sommes persuadé que ces exemples seront suivis et que les Canadiens ne se montreront pas moins reconnaissans que religieux appréciateurs du vrai mérite.

De toutes les vertus chrétiennes, il en est peu, croyons-nous, qui puissent procurer autant de véritable contentement en ce monde que la bienfaisance. Plus le bienfait est grand, plus aussi la jouissance est parfaite, surtout quand la bonne œuvre est couronnée du succès. C'est donc dilater les cœurs chrétiens et généreux, qui contribuent si efficacement à la propagation de la foi par leurs aumônes, que leur apprendre les heureux succès des missions sauvages. Cette année, peut-être plus encore que les autres, surtout au Fort William et à Témiskaming, la religion a remporté un triomphe qu'elle seule peut se flatter d'obtenir et de mériter. Dans le premier poste, quatre Sauvages seulement ne se sont point enrôlés sous la bannière de la Tempérance Totale, et dans le second, plus de 125 adultes n'ont pas craint de faire partie de cette glorieuse société. On sait que l'ivrognerie est la passion dominante de ces nations infortunées, c'est le plus grand obstacle dont le démon se sert pour neutraliser les travaux des missionnaires. Il y a donc tout à espérer quand on voit la vertu de tempérance s'établir parmi elles et y venir en honneur. C'est pourtant l'heureux avenir qui se présente aujourd'hui dans ces nouvelles chrétiennetés. C'est du moins le consolant rapport que nous en a fait M. Moreau, dont nous avons annoncé le retour dans notre dernière feuille et qui vient de les visiter, non seulement pour la troisième fois, comme nous l'avons dit par erreur, mais pour la sixième. Ce zélé missionnaire, ne leur eut pas plutôt expliqué les vertus et les avantages de cette société, et les généreux sacrifices que grand nombre de Canadiens avaient fait eux-mêmes, que l'exemple surtout toucha plusieurs de ces fervens chrétiens si fortement, que bien loin d'attendre qu'on leur proposât d'établir la Société de Tempérance parmi eux, ils vinrent solliciter eux-mêmes le missionnaire de leur accorder cette grâce.

Il ne faut pas s'étonner après cela, si l'on voit parmi eux des vertus héroïques. C'est pour eux aussi le plus grand des bonheurs d'assister à la mission et de profiter des secours de la religion. Ils voudraient pouvoir le faire tous les jours. Rien ne les afflige comme de se voir privés des offices divins. Comme ils s'estimeraient heureux de pouvoir y assister au moins de tems en tems. Ils n'ont point de termes assez touchans ni assez pathétiques

pour exprimer leur désir. Dites au moins à nos frères de là-bas, répètent-ils souvent au missionnaire, combien nous envions leur bonheur, combien nous désirons une église ou du moins une chapelle et une robe noire pour y prier. Ce serait peut-être ici le lieu de nous adresser ces terribles paroles du divin Sauveur: *Malheur à toi, Corosain, malheur à toi, Bethsaïde; car si Tyr et Sidon avaient été témoins des merveilles dont vous êtes favorisées, ces malheureuses villes auraient fait pénitence sous le sac et la cendre.*

Il est encore un fait qui, pour être vraiment incroyable, n'en mérite pas moins une mention honorable. C'est surtout à Témiskaming que la merveille est plus complète. Nous le savons, nous même, par expérience: en 1836, lorsque ces peuplades furent visitées par des missionnaires pour la première fois, pas un sauvage ne savait lire. Nous avons nous-même probablement montré les premières lettres qui y furent apprises par les Sauvages. Eh bien, qui le croirait? Aujourd'hui presque tous les chrétiens de ce poste savent lire et écrire. Cependant le missionnaire ne pouvait donner que quelques leçons, en passant, durant le peu de jours qu'il demeurait parmi eux; et pourtant par ses exhortations, ses soins et ses conseils, à peine s'est-il écoulé dix ans depuis que la religion a pénétré dans ces forêts, que déjà la lecture et l'écriture, le plus beau bienfait de la civilisation, sont répandues parmi les nouveaux catholiques. A qui ces merveilles sont-elles dues? A la religion et toujours à la religion seule.

Nous ne donnons point les détails qui concernent les différentes missions. D'après les nouveaux réglemens de la Propagation de la Foi, ces rapports doivent être faits au bureau de la société à Lyon. Nous pouvons dire pourtant que les différentes missions sauvages du Canada ont eu un plein succès. Outre un grand nombre d'enfans, plusieurs adultes se sont trouvés en état de recevoir la grâce du saint baptême. Il n'y a que la mission du Grand Lac qui a malheureusement manqué complètement, par la sérieuse indisposition de M. Moreau. Il est consolant d'apprendre au moins que ça n'a point été par la faute et l'indifférence de cette peuplade, mais que tout au contraire elle s'était portée à la mission avec le plus grand empressement. Voilà donc maintenant la presque totalité des Sauvages environnans en possession de la foi catholique. Il ne reste plus qu'à maintenir et perfectionner cette belle œuvre si heureusement commencée par les secours de la propagation de la foi. Espérons que ces heureux fruits soutiendront puissamment le zèle des fidèles catholiques de cette province, et que la glorieuse association de la propagation de la foi mettra bientôt la religion en état d'établir le culte catholique parmi ces nouvelles chrétiennetés, d'une manière convenable et permanente.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

## CONVERSIONS.

—Le *Courrier des Etats-Unis d'Amérique* apprend à ses lecteurs que les conversions à la foi catholique n'ont jamais été si nombreuses qu'elles le sont aujourd'hui dans les Etats occidentaux de l'Union. Une des plus remarquables vient d'avoir lieu dans la famille d'un homme d'Etat, qui, sous la présidence de Van-Buren, dirigeait l'un des ministères. Ce protestant, fanatisé à l'excès, avait, à cette époque, au sein du conseil des ministres, appelé les vengeances du ciel et des hommes sur la perfide secte des catholiques, et voici que ses deux fils aînés ont embrassé cette foi. La même feuille avoue que, par leur éducation et par la circonspection de leur conduite habituelle, les prêtres catholiques se montrent au niveau de leur victorieuse mission.

La *Gazette universelle d'Augsbourg* donne, dans sa correspondance de Hongrie, des détails que nous aimons à communiquer à nos lecteurs.

Sans parler, dit son correspondant, des fréquentes conversions en masse de Grecs schismatiques au rit grec-uni, un grand nombre de protestans revient, chaque année, à la foi de ses pères, tandis que les apôtinsies des catholiques deviennent on ne peut plus rares. Les derniers résumés officiels des changemens de religion, montrent que dans le cours d'une année vingt et quelques catholiques se sont déclarés protestans, encore était-ce principalement des enfans nés de mariages mixtes qui avaient été clandestinement élevés dans l'erreur protestante, et qui, parvenus à l'âge de majorité, se sont déclarés ce que leur éducation les avait faits; tandis que dans le même laps de temps, 836 protestans et 51 juifs ont embrassé la foi catholique. Parmi le clergé catholique très nombreux en Hongrie, un seul prêtre avait apostasié sa foi. Il s'était d'abord rendu en Suisse, d'où il passa en Algérie pour se faire employer aux missions protestantes. Mais bientôt, touché de la grâce, il adressa de son volontaire exil, à ses anciens paroissiens et à tous les catholiques de son pays natal, une lettre mouillée des larmes du repentir, et dans laquelle il renouveau sa profession de foi et de fidélité à la religion catholique. En revanche, il se passe rarement, une année sans que quelque ministre protestant ne passe à l'Eglise catholique. Le combat des

deux religions, sur le terrain des mariages mixtes, a été des plus violents. Le clergé y a été menacé de toute la rigueur des tribunaux civils, de grosses amendes et de la prison, et sur six mille curés catholiques ainsi poursuivis, pas un seul n'a manqué à ses devoirs. — A Postdam, le capitaine R... a également embrassé la foi catholique, sans s'embarrasser des conséquences que cet acte de loyal courage aura probablement dans sa carrière.

Il a été fait en Autriche un relevé officiel des changements de religion qui ont eu lieu en 1842, dans toute la monarchie, la Hongrie et la Lombardie exceptées. Il en résulte que quatre-vingt-dix personnes ont assigé l'Eglise par leur apostasie, pendant cette année, qui, en revanche, en a ramené neuf cent trente-six au bercail de Jésus-Christ. Le relevé général des conversions à la foi catholique, qui ont eu lieu de 1833 à 1844, c'est-à-dire en dix années, en porte le nombre à cinq mille deux cent quarante-huit. Parmi ceux dont la conversion a été particulièrement remarquée ces jours-ci en Allemagne, se trouve M. Losinsky, célèbre peintre de paysage, occupé, en ce moment, à décorer à fresque le château royal de Capellen près de Coblenz.

Le docteur Georges Schlemmer, de Nuremberg, candidat de théologie protestante a fait à Munich, le 18 juillet, abjuration publique de l'hérésie; cette conversion a produit une grande sensation dans la capitale de la Bavière. En Angleterre, lady Henriette Pigott qui s'est fait en littérature une réputation très-distinguée, vient d'embrasser également la foi catholique. L'on assure qu'à l'avenir elle consacrerait son talent d'écrivain à la défense de l'Eglise qui la compte au nombre de ses enfants.

Une jeune Anglaise vient d'abjurer l'hérésie anglicane, au su et avec le plein consentement de sa famille, à Courtrai, d'où elle est allée rejoindre ses parents. — A Waterford, en Irlande, M. Georges Bailly, et à Galway, en Ecosse, le presbytérien Granet, ont abjuré leurs erreurs le même jour, 12 juin dernier.

Après les deux plus grands écrivains dont la Suisse s'honore dans ces derniers temps, MM. de Haller et Hurter, un personnage distingué du canton de Vaud vient de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. M. Chrétien Smell, ancien secrétaire rédacteur au ministère de la guerre en 1805, sous le régime de la république helvétique une et indivisible, banquier à Rome, où il a exercé, pendant près de vingt ans, les fonctions de consul-général de la Suisse, a abjuré le protestantisme entre les mains du cardinal Orsini. Il jouit, dans la capitale du monde chrétien, de la considération la mieux méritée. Aussi sa conversion y a-t-elle produit une grande sensation.

— M. Hurter, que les radicaux de Schaffouse ont si brutalement accueilli, parce qu'il a embrassé le catholicisme, fait ses préparatifs de départ pour aller s'établir à Munich, où il trouvera la liberté de conscience plus respectée que parmi les protestants de son pays.

ROME.

— On écrit de Rome :

« La nouvelle Basilique de Saint-Paul hors des murs se relève peu à peu du grand désastre qui l'a ruina de fond en comble dans la funeste nuit du 15 juillet 1823. Ce ne sera pas l'une des moindres gloires du pape Grégoire XVI d'avoir poussé les travaux avec une activité et par tant de généreux sacrifices, que déjà depuis quatre ans la nef transversale a été solennellement bénite par lui et rendue aux saintes cérémonies du culte. L'œil est ébloui par la magnificence des dorures et par la richesse des marbres qui resplendissent dans cette vaste partie de la nouvelle église. Mais l'âme chrétienne, au milieu de toutes ces splendeurs, aime surtout à se reposer sur le grand autel qui s'élève au dessus de la confession où ont été replacées les saintes reliques des glorieux apôtres. Chaque année, au jour anniversaire de la fête de saint Paul, le Pape se fait un pieux devoir d'aller visiter le tombeau que ses mains ont retiré de ses décombres et rendu à la vénération du monde catholique. Dans la matinée du dimanche 30 juin, le digne successeur de saint Grégoire le-Grand, par qui fut établie la solennité de la Commémoration de Saint-Paul, s'est rendu à la basilique dédiée à l'illustre apôtre des nations. Sa Sainteté a été reçue à la porte du monastère par les cardinaux qui font partie de la commission spéciale qui préside au grand œuvre de la reconstruction de l'église. Après avoir adoré le Saint Sacrement dans la chapelle à gauche de l'abside, le Pape, assisté de deux évêques et du cardinal Mattei, a célébré une messe basse sur l'autel de la Confession, près duquel il est ensuite demeuré longtemps prosterné dans le recueillement profond d'une prière mêlée de pieuses larmes. A l'issue de la messe solennelle chantée par le patriarche de Constantinople et à laquelle ont assisté le roi de Bavière et sa suite, plusieurs cardinaux, les dignitaires de la cour pontificale et un grand nombre de personnages appartenant à la noblesse étrangère ou romaine, le souverain Pontife a daigné se rendre dans l'intérieur du couvent, au milieu des religieux Bénédictins, heureux de déposer à ses pieds, en présence des illustres membres de la commission, l'hommage de leur vive reconnaissance et de leur vénération profonde. De son côté, le Saint-Père, avec cette aimable affabilité et cette bienveillance affectueuse qui donne un nouveau prix à la moindre de ses paroles, se plaisait à louer la sollicitude et le zèle intelligent du président et des membres de la commission. En ce jour béni et dans ce pieux pèlerinage où tant de personnages illustres se sont rencontrés auprès du tombeau du plus grand héros de la foi catholique; que de prières ferventes sont montées vers le trône de la miséricorde divine, non-seulement pour que les vœux offerts par le vénérable Pontife avec une touchante effusion de larmes durant l'auguste sacrifice, soient

exaucés, mais surtout pour qu'il revienne encore, pendant de longues années, prier avec un peuple qui l'aime, à ce même tombeau, dans cette même basilique qui doit à sa munificence ses nouvelles splendeurs ! »

FRANCE.

La livraison du *Correspondant*, qui paraît aujourd'hui, contient plusieurs morceaux extrêmement remarquables. Après la première partie d'un travail sur *saint Anselme*, dû à M. le comte de Montalembert, vient le troisième article de M. Charles Lenormant sur les associations religieuses. Nos lecteurs savent déjà avec quelle hauteur de vues, quelle force et quel courage d'esprit le savant professeur traite ce vaste sujet. Nous signalons ensuite une lettre adressée à M. Thiers, à l'occasion de son rapport, par M. l'abbé Pouillet, l'un des chefs d'établissements ecclésiastiques qui ont demandé à être entendus dans la Commission. La livraison est terminée par une *Revue politique* d'un excellent style, qui contient, sur les difficultés extérieures du Ministère, et sur les projets qui s'agitent autour de lui, des détails fort curieux et fort exacts, que nous allons reproduire.

« Dans le sein de la commission (pour l'examen du projet de loi sur l'instruction secondaire), M. Thiers a parlé contre le clergé avec une animosité peu scrupuleuse, avec arguments et des assertions tout à fait indignes d'un homme d'Etat : c'est ce que plusieurs de ses collègues, de ceux mêmes qui ont été ses alliés politiques, ont caractérisé, dit-on, par une expression de blâme assez énergique. Quatre d'entre eux, MM. Barrot, de Tocqueville, de Carné et de Salvandy, désireux à divers degrés, cependant, d'une vraie liberté, formaient une minorité dont les représentations n'ont pu prévaloir contre l'esprit universitaire coalisé avec l'esprit révolutionnaire. M. Saint-Marc Girardin aspirait, lui aussi, à être nommé rapporteur ; mais, prévoyant une crise ministérielle au bout de cette affaire, et trouvant qu'à côté de M. Thiers le ministère de l'instruction publique lui ferait une position justifiée par ses travaux littéraires, il n'a pas tardé à abdiquer des prétentions rivales et à reconnaître son chef. Ce qui donne quelque apparence spécieuse aux espérances de M. Saint-Marc Girardin, c'est que M. Cousin commence à trouver le ministère de l'instruction publique au-dessous de son ambition. Il suffit à l'illustre philosophe d'avoir passé par là; maintenant la diplomatie l'appelle, et l'ambassade de Prusse ouvrirait dignement une nouvelle période à sa vie politique.

« Mais les plus habiles comptent quelquefois sans leur hôte, et celui qui héberge tous ces hommes et case à son gré dans ses plans politiques ne paraît pas disposé à ratifier les arrangements qui se font autour de M. Thiers. On travaille donc, d'autre part, à prendre position contre l'attaque dont le rapport semble le premier indice. Dans la Chambre des Députés, il y a des hommes en assez grand nombre qui, tout imbus des préjugés contre les prêtres, reculeraient cependant devant la portée d'une discussion qui pourrait atteindre et blesser le système actuel ; et, lors même que les amis de la liberté de l'enseignement qui se trouvent dans la Gauche sacrifieraient leur principe à leur désir de reprendre le pouvoir, il pourrait se manifester encore une majorité qui repousserait le rapport à cause du rapporteur. D'ailleurs, une chose qu'on ne saurait refuser au chef de l'Etat, c'est l'intelligence des situations générales. Il sait que Voltaire est mort, et s'il veut ménager les philosophes de l'Université, il comprend parfaitement que l'Eglise forme une association tout aussi redoutable, quoique moins bruyante. On cherchera donc de ce côté une solution de juste-milieu. M. Martin (du Nord) déplaît fort à l'Université ; M. Villemain n'a pas acquis une auréole de sainteté aux yeux de l'Eglise. M. Villemain, en outre, a tristement soutenu son rôle à la Chambre des Pairs, devant une affaire grave, qui était de son ressort spécial, il s'est éclipié dans une modeste peu habituelle. A ce tort devant le public, il en a ajouté un autre devant ses collègues ; c'est d'avoir accepté pleinement dans la commission, un rapport et des dispositions nouvelles dont il n'a pas compris les conséquences. M. Martin prendrait donc la place de Séguier, qui n'attend que la fin de sa querelle avec les avocats pour donner sa démission, déjà résolue depuis dix-huit mois, et M. Villemain quitterait le ministère en même temps. Il est un homme instruit, un docteur prudent qui, dans la discussion de la Chambre des Pairs, a parfaitement navigué entre deux écueils, voulant à la fois la liberté et l'organisation sans trop dire dans quelle mesure ; un homme que depuis longtemps M. Guizot veut avoir au ministère comme ami et comme frère en la doctrine : c'est M. Rossi. M. le duc de Broglie surtout appuie ce nouveau candidat. Dans la haute position que sa vie politique lui a faite, M. le duc de Broglie renonce pour lui-même au pouvoir proprement dit ; c'est assez pour lui de son influence, et elle est grande. Il lui reste seulement deux préoccupations, deux pensées qu'il voudrait réaliser directement dans cette sphère inférieure des ministères et des parlements : ces deux pensées sont l'émancipation des noirs, et M. Rossi prendrait donc malgré l'opposition de M. Duchâtel, possession du portefeuille de M. Villemain, et alors le rapport tomberait naturellement dans l'oubli profond de la collection du *Monteur*. Que pourrait effectivement en faire le nouveau ministre ? Il ne pourrait l'attaquer : car, dans son attitude peu déterminée, il a partagé les principes jusqu'à un certain point ; mais le soutien est évidemment impossible à lui, ne pouvant se rendre responsable d'une certaine mesure qui n'est point tout à fait la sienne. Il faudra donc un projet de loi, et voilà le pays encore une fois préservé des secousses que lui prévoyait l'ex-ministre du 1<sup>er</sup> mars. C'est du temps gagné pour tout le monde, car, au grand Dieu, si, au moyen de quelques expériences encore, le système ne changeait pas lui-même d'avis ? qui sait si, comme naguère, on n'appellerait tout

l'escalade universitaire au bout de son télégraphe, il ne la congédiera pas beau matin pour laisser aller le monde comme il va ?

— Les bulles des évêques préconisées dans le dernier consistoire sont revenues du conseil d'Etat au ministère des cultes : l'ordonnance royale qui en autorise la publication a été signée hier.

Mgr. l'évêque nommé de Limoges s'est rendu aujourd'hui au château de Neuilly pour y prêter serment entre les mains du roi des Français. Mgr. Buisson quittera Paris dimanche prochain. La cérémonie de son sacre aura lieu à Toulouse, dans la chapelle du séminaire, le 4 du mois d'août. C'est le vénérable archevêque, Mgr. d'Asros, assisté de Mgr. l'archevêque d'Alby, qui doit lui conférer la consécration épiscopale. Le nouvel évêque de Limoges ira immédiatement après son sacre prendre possession du vaste diocèse où l'appellent les vœux impatients du clergé et des fidèles, qui savent déjà tout ce que son zèle et sa charité si connue leur promettent de fruits abondants.

— La fête de Saint Vincent de Paul a été célébrée hier dans la chapelle de la congrégation de MM. de Saint-Lazare, rue des Sèvres, avec la pompe et le concours accoutumés. Mgr. l'archevêque de Rouen a officié pontificalement le matin et le soir. Il y a eu à toutes les messes de très nombreuses communions, principalement de jeunes gens qui font partie de la société de Saint-Vincent-de-Paul.

IRLANDE.

— Mgr. l'archevêque de Dublin avait défendu au clergé de lire publiquement à l'autel la prière pour la sainte de M. O'Connell, ce qui priva le "jour d'humiliation générale" (le 25 juillet) d'une grande partie de sa solennité.

ESPAGNE.

— Les affaires religieuses, en Espagne, n'avancent point. Le Ministère s'occupe de réviser la dotation du clergé, et, à cet effet, il a ordonné, par une circulaire du 12 juin dernier, une enquête générale et approfondie sur les besoins du culte et du personnel ecclésiastique. Le texte de cette circulaire est fort curieux. C'est un nouveau document authentique sur l'étourderie de la révolution d'Espagne. Le ministre déclare "qu'aucun des projets antérieurs ne peut servir de guide au gouvernement actuel, soit parce que les événements politiques ont modifié les bases dont on était parti, soit parce que ces projets ont été formulés avec trop de précipitation et d'une manière trop rigoureuse." Un rapport présenté aux Cortès le 30 mai 1837, ajoute la circonscription, fixe la somme de 153 millions de réaux comme suffisante pour doter le culte et le clergé. Un autre rapport du 21 février 1837 fit monter la somme à 330 millions. La loi provisoire du 21 juillet de la même année se borna à poser certaines bases équitables et des règles générales, etc." Le résultat final de ces beaux travaux de statistique révolutionnaire, c'est que tout est à recommencer. Le ministre adopte, en cette circonstance, des mesures qu'on ne peut s'empêcher de louer : il consulte les évêques, les chapitres, etc., et leur demande un tableau détaillé des besoins de chaque diocèse. Une junte supérieure doit coordonner ces renseignements.

— Le diocèse de Tolède, dont Madrid fait partie, continue de protester contre le gouvernement du vicaire ecclésiastique nommé pendant la vacance du siège. Nous avons maintes fois parlé de cette affaire. Les Adresses de plusieurs archevêques ont été successivement publiées par les journaux religieux de Madrid. Le bruit se répand enfin que le chapitre, inquisiteur, et le gouverneur lui-même, ne sont pas éloignés de faire droit aux réclamations. L'évêque de Minorque, mort à Marseille, et l'évêque de Léon, mort en Piémont, laissent deux nouveaux sièges vacants. La destinée de ces deux prélats a été fort différente, bien que tous les deux soient morts sur la terre étrangère. Le premier laisse dans l'Eglise une mémoire vénérée de tous ; le second, mêlé aux intrigues de la politique et aux passions des partis, n'a pas su mettre son nom à l'abri des injures de l'histoire.

— Avant son départ de Barcelone, Fuad-Effendi, ambassadeur ottoman, se rendit au palais de l'évêque, et après quelques paroles de politesse, lui demanda sa bénédiction pour le long voyage qu'il allait entreprendre ; car, dit-il, la bénédiction du vieillard et du juste est toujours entendue par le maître suprême. L'évêque accéda à la demande de l'ambassadeur musulman en lui donnant sa bénédiction, qu'il accompagna des paroles suivantes : "Que le Seigneur vous protège pendant votre voyage, et dirige vos pas dans le meilleur sentier."

PRUSSE.

— La société des missions protestantes, à Berlin, a résolu de témoigner sa sympathie à ses frères de Taïti, qu'elle considère comme déplorablement opprimés. Un de ses membres, le professeur Zeune, proposa à ses confrères de témoigner également au clergé de Suède leur mécontentement de la persécution qu'il exerce sur le peintre Nilsson, pour cause de sa réunion à l'Eglise catholique. Un ministre luthérien suédois, qui s'y trouvait présent répondit que dans sa patrie l'on considérait l'apostasie de Nilsson comme une démonstration vitale de la propagande catholique, et cette observation suffit pour tranquilliser l'assemblée évangélique sur la violation de son principe du libre examen.

INDE.

— On lit dans le journal anglais *Bengale Catholic Herald*, de Calcutta, 6 avril :

— Une lettre du révérend M. Beurel, missionnaire catholique à Singapour, du 26 mars dernier, à un de ses confrères dans le vicariat du Bengale, donne les nouvelles intéressantes que voici : Deux de nos confrères de Badgok

(Siam), M. Grandjean et M. Vachol, missionnaires, sont arrivés heureusement dans la capitale du Laos, appelée Xiong-Ma-i, le 18 janvier dernier. Ils ont été bien reçus par le roi et les princes laotiens, qui leur ont fait construire une maison aux frais du gouvernement. Aucun missionnaire catholique n'avait encore pénétré dans ce pays."

— Le *Bengal-Catholic-Herald*, du 6 avril, annonce la conversion de deux païens, de deux dames protestantes, d'une jeune fille arménienne et d'un presbytérien. Ces personnes ont embrassé la foi catholique à Calcutta, dans le cours de la même semaine.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

— Il paraît que le bruit de la nomination de M. Harrison, comme juge du district de Home, est faussement répandu. R. E. Burns, écuyer, étant nommé pour remplir cette fonction. *Minerva.*

PROVINCES D'EN-BAS.

— *Ile du Prince Edouard.*— Les journaux de Charlotte-Town, reçus par la maille d'Halifax de samedi, parlent d'un orage mêlé de pluie, de grêle et de tonnerre qui a ravagé une partie de l'île le 26 juillet, et qui en plusieurs endroits a entièrement détruit les récoltes. Dans un endroit en particulier, des grêlons d'une grosseur énorme couvraient la terre à la hauteur de neuf pouces.

ANGLETERRE.

— Une vive sensation a été créée en Angleterre par des nouvelles récentes de Tahiti, d'après lesquelles il paraît que la reine Pomaré avait été obligée de se réfugier à bord d'un bâtiment de guerre anglais, et que le consul anglais, M. Pritchard, après avoir été emprisonné pendant 21 jours avait été expulsé du pays. Sir Robert Peel et lord Aberdeen ont parlé de ces faits dans leurs chambres respectives et les ont fortement blâmés. Des explications catégoriques ont été demandées au gouvernement français, et il est probable que ses agents à Tahiti seront désavoués et rappelés.

IRLANDE.

— M. O'Connell emploie utilement le loisir que sa captivité lui donne. Il a commencé un grand ouvrage qu'il veut léguer, dit-il, à la postérité. C'est l'histoire de sa vie et de son temps. M. O'Neill remplit auprès de lui ses fonctions de secrétaire intime.

FRANCE.

— Un mandat de comparution a été décerné, le 12 de ce mois, à la requête de M. le procureur du Roi, contre le gérant de l'*Union des Provinces*, à l'occasion d'un article sur la situation de la fabrique de soieries, publié par ce journal.

— M. Frédéric Dillé s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Somme qui a maintenu la peine entière de l'emprisonnement et de l'amende contre le gérant de la *France*, tout en reconnaissant la nullité de la saisie qui avait donné lieu au procès.

— En l'année 1843 seulement, 1,722 nominations ont été faites dans l'ordre de la Légion d'Honneur, savoir : grands-croix, 9 ; grands-officiers, 18 ; commandeurs, 54 ; officiers, 212 ; chevaliers, 1,439.

— C'est plus que n'en fit Napoléon dans toute la période qui s'écoula depuis la victoire d'Austerlitz jusqu'à la victoire de Wagram, période dont l'intervalle fut marqué par la conquête de la Prusse et les victoires d'Iéna et de Friedland.

— On lit dans le *Conservateur de la Dordogne* :

— "La petite ville de St. Astier vient d'être le théâtre d'un événement épouvantable, qui sera épuré dans ses annales.

— On se souvient qu'il y a près de deux mois, nous annonçâmes qu'un chien, atteint subitement de la rage avait mordu quelques personnes et plusieurs animaux. Parmi ces personnes se trouvait une jeune fille, servante du sieur Beau, homme d'affaire de M. P. D. Il paraîtrait que cette pauvre fille, lorsque le médecin fut appelé pour cicatriser les plaies que lui avait faites l'animal, n'osa pas déclarer qu'elle avait été mordue au ventre, et c'est probablement à cet excès de pudeur que doit être attribuée la mort de cette infortunée.

— Depuis l'événement, on avait essayé de lui persuader que le chien qui l'avait mordue n'était point enragé, et elle s'efforçait d'effacer de sa mémoire ce funeste accident. Mais, quoi qu'elle fit, un fond de tristesse et d'ennui semblait toujours l'accabler. Dimanche dernier et les jours suivants cette sorte d'accablement moral s'accrut et devint alarmant. Un médecin de Périgueux fut appelé dans la journée de mercredi. Il eut recours à la saignée ; mais le sang était verdâtre qui s'échappa de la piqûre lui indiqua que tout espoir de guérison était perdu. Il en prévint les personnes de la maison. "Je vous prie, leur dit M. le docteur Parrot, que la malade aura une crise des plus violentes dans le courant de la nuit : prenez des précautions pour qu'elle ne puisse faire aucun mal à personne." Donc, après qu'on eut prodigé à cette malheureuse les soins que réclamait sa position, on quitta sa chambre et on en ferma solidement la porte.

— Ainsi que l'avait prédit le docteur, la malade fut bientôt saisie d'une crise terrible. Les cris effroyables qu'elle poussait attestaient la violence des douleurs. Ne pouvant enfoncer la porte de sa chambre pour aller courir la campagne, elle avisa une petite lucarne qui jetait un peu de lumière dans ce triste réduit, y grimpa comme elle put, passa son corps au travers, et alla tomber dans le chemin qui se trouvait à 20 pieds au-dessous. Fortement blessée à la tête, elle se releva pour un instant, et alla courir les rues de la ville en poussant d'affreux hurlemens.



«La terreur et l'épouvante étaient dans tous les cœurs; tout le monde s'agitait à l'approche de ce spectre sanglant et échevelé. M..., pharmacien à Saint-Astier, eut seul le courage d'aller à son avance, armé simplement d'une grande couverture de laine; et, aussitôt qu'il fut assez près de cette file, il lui lança sa couverture sur la tête, enveloppa tout son corps et put alors facilement se rendre maître de ses mouvements. On la porta dans une maison, où l'on essaya, mais en vain, de donner quelque soulagement à ses maux... Cette infortunée ne tarda pas à succomber au milieu des tourmens les plus horribles.»

— On lit dans le *Messenger* :

Il résulte des relevés d'affranchissement parvenus au département de la marine postérieurement à ceux dont la récapitulation a été publiée dans le *Moniteur universel* du 10 octobre 1843, que du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1843, 1,449 affranchissements ont été prononcés dans les colonies françaises, savoir :

A la Martinique, 787; à la Guadeloupe, 852; à la Guyanne française, 63; à Bourbon, 347. Total : 1,449.

Affranchissements accordés antérieurement dans les quatre colonies (à dater de 1830), 40,610.

Total général des affranchissements prononcés de 1830 à 1843 exclusivement, 42,059;

Mais sur lesquels 22,000 environ n'ont été que la régularisation de libertés de fait accordées avant 1830. C'est à partir de 1837 qu'on peut considérer cette classe d'affranchis, dit patronnés, comme entièrement épuisée. A dater de cette époque, le nombre des affranchissements nouveaux prononcés dans les colonies a été, en moyenne, de 1,700 par année.

— Un mécanicien distingué vient de présenter à l'Académie des Sciences un bras artificiel au moyen duquel la personne qui en fait usage, peut broder, coudre, tricoter, lire et jouer aux cartes. Des amputés de l'avant-bras peuvent, dit-on, se servir avec facilité de cet appareil, qui du reste est soumis en ce moment à l'appréciation du corps académique.

— Une statue de M. Pradier attire en ce moment les curieux à l'Institut, où elle est exposée publiquement dans l'atelier no. 1. C'est un Christ en croix, exécuté en marbre blanc, dans de grandes proportions. Cet ouvrage est destiné à orner le tombeau de M. Demidoff, et va partir prochainement pour Saint-Petersbourg. L'exposition durera jusqu'à dimanche.

*Revenus des Hôpitaux Civils de Paris.*—Les revenus des hôpitaux civils de Paris se décomposent ainsi qu'il suit : immeubles, 2,000,000 fr.; dons et legs, 2,500,000 fr.; subventions, 6,500,000 fr. Total, 14,800,000 fr. On compte en France 1,329 hôpitaux et 6,275 bureaux de bienfaisance. On évalue en moyenne à 430,000 les individus reçus et traités annuellement dans les divers hôpitaux français, et à 700,000 les personnes sur lesquelles sont répartis les secours des bureaux de bienfaisance.

*Un chef-d'œuvre.*—Un simple paysan du Tarn, M. Sieurac, au récit qu'on lui fit de la restauration de la magnifique horloge de la cathédrale de Strasbourg, qu'on doit à l'habileté de M. Schwilgué, s'abandonnant à son merveilleux instinct, et sans autre secours que son enthousiasme pour cet œuvre, conçut l'idée de créer une merveille semblable. Sous l'influence de cette pensée, abandonnant les champs et leur culture, à laquelle il s'était voué jusque là, il réalisa sa petite fortune, qui s'élevait à une somme de 14,000 fr., pour acheter tous les matériaux nécessaires à la construction de l'œuvre qu'il méditait. Après cinq ans de travaux, il avait réalisé sa pensée.

Voici le chef-d'œuvre que le paysan du Tarn avait produit : Sur un socle en forme de rotonde, d'un mètre environ, s'élevait une sorte de Temple de trois mètres environ de hauteur, sur un et demie de largeur et autant de profondeur. C'est là qu'est contenu le mécanisme de l'horloge, dont les parois en verre laissent apercevoir tous les détails. Les deux faces de ce petit édifice, tout en bois de noyer, sont divisées chacune en trois ogives, où se trouvent autant de cadrans. Les deux du milieu marchent à l'unisson et donnent l'un et l'autre l'heure de Paris; les quatre qui occupent les côtés marquent celle de huit des principaux points du globe. Par une combinaison aussi simple qu'ingénieuse, l'aiguille suit son cours régulier, et rencontrant dans sa marche des heures différentes, les marque à la fois et sans complication aucune. Sur chaque cercle se trouve écrit le nom de la ville dont il donne le temps moyen. Jusque-là ce n'est rien encore; la sonnerie nous reste à décrire : dans une petite coupole couronnant l'édifice, les quatre Évangélistes viennent frapper les quatre quarts; puis au bas, au-dessous des cadrans, sont deux portes : à celle de sortie se tient Jésus-Christ; à l'autre, celle de rentrée, une servante; les apôtres apparaissent en nombre égal à l'heure, s'inclinent devant le maître et viennent, chacun à son tour, frapper un coup sur une cloche placée au milieu, puis ils rentrent.

Mais voici midi : un des coqs a battu l'aile et chanté. Les quatre Évangélistes ont sonné les quarts; saint Pierre paraît et renie Jésus; quand les apôtres ont frappé les douze heures, ils se retirent. A voir cette histoire de la Passion ainsi mise en scène, ne dirait-on pas un laborieux pieusement reconnaissant envers Dieu? ne semble-t-il pas qu'il s'agit de l'œuvre naïve de quelque artiste du treizième ou du quatorzième siècle?

Derrière l'horloge, et rattaché par un arbre au mécanisme intérieur, se trouve un système solaire complet, dans lequel, ainsi que dans la nature, les divers planètes parcourent leurs orbites elliptiques autour du soleil, tandis que les satellites de chacune en exécutent de plus prompts autour de leur planète; le tout suivant les tems indiqués par les tables astronomiques.

Quand ce chef-d'œuvre fut terminé, le sieur Sieurac se rendit à Paris, il

fut présenté à plusieurs notabilités dans les sciences et dans les arts, qui toutes se plaisent à reconnaître le mérite du travail ingénieux du paysan du Tarn. Des rapports furent faits à la Société d'encouragement, qui donna son entière approbation à cette curieuse merveille.

M. Sieurac, avant de chercher quelque illustre acquéreur pour son œuvre, avait voulu demander à la sympathie publique la première récompense de son rude et persévérant labeur; mais le succès n'a pas couronné ses espérances. Son horloge, qui est saisie comme gage des loyers de la maison où il l'avait exposée, lesquels s'élèvent à la somme de 900 fr.

Malgré toutes les difficultés qu'il a rencontrées, malgré cette dernière infortune, M. Sieurac ne perd point courage; il ne pense qu'à une chose, c'est de se vainer lui-même par un nouveau chef-d'œuvre.

Il serait digne de la générosité de cœur qui admire le génie de venir en aide à l'infortune de M. Sieurac.

*Ascension en ballon.*—Vendredi 14 juillet, à six heures trois quarts, M. Kirch a fait une seconde ascension en ballon dans le jardin Pompadour, sur le quai de Billy, en présence d'un public peu nombreux. Cette fois il avait construit lui-même un aérostat admirable en étoffe caoutchoutée, et un parachute était disposé dans la partie supérieure. Le gaz avait été produit sur la place par les procédés ordinaires.

L'aérostat, portant M. Kirch dans la nacelle, s'est élevé à une très-grande hauteur perpendiculaire; puis poussé par une brise très douce, il est passé au-dessus des Champs-Élysées, du quartier Rivoli, du jardin du Palais-Royal, des quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, du Marais et du faubourg Saint-Antoine. À sept heures et demie, l'aéronaute est descendu auprès du Charonne avec une très-grande facilité; il n'a fait que toucher terre, en quelque sorte, et a repris son vol après avoir jeté son lest. Il a opéré sa descente le même jour, à 9 heures du soir, dans une prairie de la commune de Châtillon-sur-Marne, arrondissement d'Épernay (Marne), ainsi que le constatent les certificats qui lui ont été délivrés par les autorités locales.

Par conséquent M. Kirch a parcouru dans l'air plus de 120 kilomètres en moins de trois heures. Il s'est élevé à une hauteur si prodigieuse que le thermomètre a descendu à 8 degrés au-dessous de zéro, et que le vin, qu'il avait emporté s'est congelé au point qu'il n'a pu le boire. M. Kirch n'a éprouvé aucun accident. Jamais ascension n'a mieux réussi.

Nous allons voir bientôt une concurrence d'expérimentations semblables, car M. Margat vient d'arriver à Paris, avec les intentions les plus glorieusement ambitieuses et de nombreux témoignages de ses succès à l'étranger.

— Deux ouvriers qui construisaient un trottoir rue du Commerce, à Soissons, rencontrèrent en piochant un pot d'étain rouillé, qu'il eurent la précaution de n'enlever qu'à la nuit. Il contenait 102 pièces d'or dont un orfèvre leur a donné 1,067 francs. On ne saura probablement pas à quelle époque appartiennent les monnaies trouvées; car il paraît qu'elles ont été fondues aussitôt qu'achetées. Le pot qui les renfermait a environ 15 centimètres de hauteur. Une fleur de lys se trouve gravée au fond de ce vase, dont la forme du reste est assez élégante.

#### ESPAGNE.

— Depuis la retraite de M. de Viluma, les nouvelles d'Espagne continuent d'offrir le plus grand intérêt. Le Cabinet a publié le 10 juillet une sorte de programme fort important; dont jusqu'ici nous n'avons pas eu le tems d'entretenir nos lecteurs.

Ce programme n'est autre qu'une suite de décrets portant la dissolution des Cortès, la convocation d'un parlement nouveau et la restitution des fueros aux provinces basques. Un quatrième décret accordé des honneurs publics à la dépouille de Montès et Oca, mort en 1841 victime de son dévouement à Marie-Christine.

Nous nous sommes expliqué plusieurs fois sur ce qui regarde la convocation des Cortès. D'après le système électoral, le ministère court des chances périlleuses. Il doit redouter que les carlistes, mécontents par la retraite de M. de Viluma, ne lui déclarent la guerre dans les élections, en formant des candidatures purement monarchiques ou même en se coalisant avec les progressistes. D'ailleurs les progressistes à eux-seuls présentent un nombre imposant dans certaines villes et dans des provinces entières.

Le cabinet essaie de se rattacher la sympathie des provinces basques par le décret qui rétablit les fueros. Mais, pour ces provinces même, les fueros ne sont pas tout; et, là plus qu'ailleurs, les carlistes réussiraient sans doute à évincer les candidats ministériels s'ils savaient se concerter et faire usage de leurs droits.

A cela on peut répondre que le gouvernement a d'immenses ressources pour arcaparer les résultats de l'élection; ces ressources ne sont pas seulement les promesses de l'argent, c'est, de plus, l'intimidation, et par dessus tout l'inertie d'un peuple non formé aux luttes constitutionnelles.

A Madrid l'inquiétude publique va croissant. Les progressistes menacent le gouvernement d'une réconciliation entre Espartero et Olózaga, ce qui serait le prélude d'une insurrection. Ils se vantent d'avoir en leur faveur une partie de l'armée, et ils trouveraient certainement dans les grandes villes cet appui que la misère et la corruption ne refusent jamais aux mécontents. Pour faire face à ces ennemis le Gouvernement n'aurait que lui-même; il puiserait peut-être dans son propre sein de la résolution, du talent, du courage; mais si l'armée venait à faillir, les bras lui manqueraient pour résister avec avantage. C'est alors qu'il regretterait d'avoir refusé l'appui des masses monarchiques, lesquelles ont renversé Espartero et soutiendraient Isabelle contre tout ennemi; d'ailleurs on leur faisait à elles-mêmes des concessions,

légitimes. L'avenir peut déjouer ces prévisions, mais elles nous paraissent fondées sur de nombreux précédents et sur l'opinion des gens les plus clairvoyants de l'Espagne.

Lorsqu'on recherche le secret des hésitations du gouvernement espagnol, on ne peut s'empêcher de le trouver en grande partie dans les conseils du cabinet des Tuileries. L'ennemi le plus décidé de la paix en Espagne est peut-être ce Cabinet qui, au fond du cœur, la désire plus que tout autre, mais qui a le tort de vouloir la concilier d'avance avec toutes les minuties de sa politique. Supposons que le cabinet français promette son appui à un système franchement espagnol; qu'il travaille à relever la nationalité espagnole avec toute la partie de ses traditions qui peut être acceptée du présent, ne ménage-t-il pas à la France, de l'autre côté des Pyrénées, un appui ferme, dévoué par nature, fidèle par besoin, contre les envahissements de l'Angleterre, la Méditerranée? La France, sans aucun doute, trouverait son compte à un pareil système; mais il ne faudrait pas craindre de voir les Espagnols se passer de nos petits conseils, de nos petits exemples et de nos petits secours.

L'Espagne a besoin d'une paix fondée sur la force, non sur cette méticuleuse prudence qui est l'âme de notre gouvernement. Mais pour parvenir à cette fin, il faudrait savoir réparer quelques injustices du passé, réintégrer les carlistes dans l'usage des droits publics, en opérant une transaction avec les chefs de ce parti.

*Incrovable longévité.*—Il y a en ce moment à Madrid un vieillard de 136 ans. M. Manuel Collier. Il est né à Cangas de Tineo (Asturies) le 24 juin 1708, suivant son acte de baptême en due forme. Il a joui, comme secrétaire intime, de toute la confiance de Carlos de los Rios de Rohan Chabot, sixième comte de Fernan Nunez, pendant que ce dernier était ambassadeur d'Espagne à Lisbonne et à Paris, avant et après la révolution française. Cet homme a connu le grand Frédéric II. Ses habitudes sont aussi simples que régulières. Chaque jour il se lève avec le soleil, il va faire une bonne promenade et rentre pour déjeuner; il a conservé ses dents, à l'exception des molaires; il a presque tout ses cheveux qui sont blancs comme neige; et se tient aussi droit qu'un jeune homme. Tout annonce encore en lui une vigueur extraordinaire. Il a connu toute la dynastie des Bourbons, Philippe V, Ferdinand VI, Charles III, Charles IV, Joseph Bonaparte, Ferdinand VII et enfin Isabelle II. Il ne fume pas et ne se sert de lunettes que pour lire et écrire. A le voir, on ne lui donnerait pas plus de 70 ans.

#### ESPAGNE.

—La nomination des sénateurs vient d'avoir lieu. Il y en a 36, dont 13 appartenant à la Morée, 5 au continent, 7 aux îles, 7 aux provinces qui ne sont point partie de la Grèce, et un Philhellène, le général Church. Il serait difficile de classer ces sénateurs, car leurs opinions politiques ne sont pas connues, et ils sont sans influence dans le pays. On peut toutefois dire que dans le nombre total il y a 6 ultranapistes, 6 partisans de la Russie, 3 partisans décidés de Mavrocordato et 8 partisans décidés de Coletti. La plupart sont propriétaires et par conséquent dévoués à l'ordre et à la tranquillité; Trikoupis est le seul ministre qui ait été nommé sénateur. Le général Grivas a été nommé député par la province de l'Acarnanie. Les élections ont commencé à Athènes, elles dureront 8 jours. Maintenant, on est plus tranquille. Les Chambres se réuniront bientôt, et le Conseil d'Etat est dissout.

#### GRÈCE.

—La reine des Grecs doit se rendre bientôt en Allemagne, et elle ira aux bains d'Ems.

#### BAVIÈRE.

—Le roi de Bavière est arrivé à Palerme le 9 juillet. Le roi Ferdinand des Deux-Siciles lui a rendu visite.

#### AMÉRIQUE.

—On lit dans l'*Evening Express* de New-York : « Une lettre qui a été reçue ce matin au bureau du *Sun*, de Washington, disait en substance qu'à une réunion du cabinet, hier, il a été décidé de convoquer une session extraordinaire du congrès. Il est dit de plus que l'Angleterre a pris l'emprunt du Mexique de 4,000,000 de piastres dans le but de faciliter la guerre entre les deux gouvernements. »

Que le président Tyler pense à convoquer une session extraordinaire du congrès dans l'espérance d'en obtenir ce qu'il n'a pu obtenir du congrès dans sa dernière session, cela se peut; mais que l'Angleterre ait « pris l'emprunt du Mexique de quatre millions de piastres, dans le but de faciliter la guerre entre les deux gouvernements, » c'est un conte en l'air.

—Par la barque *Eugenia*, nous avons reçu des nouvelles de Vera-Cruz du 14 juillet, et de Mexico du 9. Elles sont importantes. Le congrès, après de longues hésitations, s'était enfin associé aux projets belliqueux de Santa-Anna contre le Texas. Nous savions déjà qu'il avait été adopté une loi par laquelle le cadre de l'armée est considérablement augmenté. On procédait en conséquence, à de nouvelles levées de troupes, et l'on organisait un corps de 15,000 hommes qui, d'ailleurs, ne devait, dit-on, se mettre en campagne qu'au mois de novembre prochain. La guerre n'est donc encore qu'à des menaces.

La malheureuse expédition tentée sur Tabasco, par le général Sentmanat, est devenue le sujet d'une assez grave querelle diplomatique entre le gouvernement mexicain et M. Alley de Cyprey, ministre de France à Mexi-

co. Notre honorable représentant, en apprenant, qu'un nombre des compagnons de Sentmanat, on comptait plusieurs Français, s'est empressé de faire appel à la clémence du président Santa-Anna. Les ministres d'Espagne et d'Angleterre sont aussi intervenus pour protéger leurs compatriotes contre la justice sommaire dont ils étaient menacés. Mais il n'a pas été tenu aucun compte de ces appels faits à l'humanité. Après Sentmanat, presque tous ses compagnons d'armes ont été fusillés sans jugement; et le gouvernement de Mexico, comme s'il tenait à honneur de faire voir au monde entier le peu de respect qu'il a, à la fois, pour les convenances diplomatiques et pour les principes sacrés de l'humanité, a fait publier les documents suivants qui ont été reproduits par le *Courrier de Mexico*, du 9 juillet, dont une maison de commerce de New-York a bien voulu nous donner communication. — *Cour, E.-U.*

#### ICI SE TROUVE LES LETTRES DIPLOMATIQUES.

*Haiti.*—Par le brick *William Neilson*, il a été reçu à New-York des nouvelles de Port-Républicain jusqu'à la fin de juillet. On parle de préparatifs belliqueux qui se faisaient pour reconquérir la province rebelle de Santo-Domingo. Le président Guerrier était parti pour faire une tournée dans l'intérieur, et, dit-on, pour activer la guerre. Le contre-amiral des Mages avait reçu son ordre de rappel, et s'était rendu à la Martinique où devait se trouver déjà son successeur, le contre-amiral Laplace.

—Le *Daily Advertiser* de Boston contient des avis du Cap-Haïtien jusqu'au 1er août. Le gouvernement d'Haïti est représenté comme étant dans un état très précaire. La partie espagnole de l'île était toujours en révolte contre le gouvernement, et les habitants en guerre entr'eux. La récolte du café avait en conséquence été négligée; cet article était devenu rare et cher.

—Nous avons déjà annoncé la nouvelle du blocus que les anglais ont déclaré devant Arica, un des ports du Pérou. Nous remarquons à ce sujet les lignes suivantes dans une lettre de Lima, du 23 avril, arrivée à Bordeaux :

« La corvette le *Yungay* continuait à bloquer Arica, malgré les promesses faites à l'amiral Dupetit-Thouars, qui était passé sur cette rade avec la *Reine-Blanche*, et avait obtenu la levée du blocus. Un navire du commerce français, le *Gustave II*, qui avait fait voile de Valparaiso pour Arica, n'a pu entrer dans ce dernier port, et a dû relâcher dans la rade de Callac. »

*Un nageur contre la vapeur.*—Un journal de la Nouvelle-Orléans raconte cette anecdote :

Un individu du comté de Monroe se rendait à la Mobile à bord de l'*Alabama*. Le mercredi soir, il fut laissé assis sur le houilloire par deux de ses amis qui allaient se coucher. Le lendemain, personne ne savait ce qu'il était devenu. Pensant qu'il serait tombé à l'eau en dormant, on le chercha quelque temps, puis, désespérant de le trouver, on s'apprêta sur son sort par manière d'oraison funèbre. Mais quelle ne fut pas leur surprise en trouvant dans les rues, à leur arrivée vendredi, leur noyé en parfaite santé.

Il paraît qu'il était tombé à l'eau comme on l'avait pensé, mais étant excellent nageur et connaissant bien les localités, il gagna le point de la côte où passe la route de Montgomery et Stockton où il prit le stage et arriva à sa destination, la Mobile, vingt-quatre heures avant le steamer *Alabama*.

*Un vagabond.*—Le 1er du mois, sur les deux heures du matin, un *watchman* se trouva tout d'un coup en présence d'un crocodile, long de huit pieds qui se promenait tranquillement dans les rues de la Nouvelle-Orléans. L'animal n'était pas de bonne humeur, le *watchman* n'avait pas son sang-froid habituel, aussi, sans autre forme de procès, le représentant de l'ordre public assomma, de son bâton plombé, le vagabond qui avait quitté le lit de la rivière à une heure indue.

### MAITRE COURTOIS.

#### CHAPITRE V.

Le médecin entra.

—Eh bien! mon cher monsieur, c'est vous qui vous avisez d'être malade? Il faut le voir pour le croire.

—Doucement, docteur, doucement; n'allez pas croire, là... vraiment... que je sois ce qu'on appelle malade. Une indisposition, de la fatigue, pas au chose, je pense. Il est vrai que je ne m'arrête pas ordinairement pour si peu. Mais, voyez-vous, quand on n'est plus précisément de la première jeunesse, je crois qu'il est prudent de se soigner. La prudence est la mère de la sûreté, comme on dit toujours. Et puis en ne laissant pas empirer les choses, on en est plutôt quitte: n'est ce pas docteur?

—Positivement. Et vous vous plaignez de....?

—Fatigué, faiblesse, manque d'appétit; en un mot, d'un malaise général.

—Voyons votre pouls.... bien; votre langue.... très bien.

Le médecin appliqua ensuite sa tête contre la poitrine du malade, et écouta une ou deux minutes le bruit intérieur de la respiration: en relevant la tête, il ne put contenir une espèce de grimace qui n'échappa pas à l'œil vigilant de M. Courtois.

—Me trouvez-vous mal? s'écria-t-il tout déconcerté.

—Je vous trouve, répondit le docteur avec le plus rassurant des

sourires, un très mauvais malade. Les pauvres médecins n'ont jamais rien à faire avec vous. Dans quelques jours vous en serez quitte. Ah ! ah ! fit M. Courtois en se frottant les mains, je suis de la vieille souche moi ! Mais, soyez tranquille, je ne vous aurai pas dérangé pour rien. J'entends vous payer vos visites cinq francs pièce, pourvu que vous me teniez parole et que cela n'aille pas trop loin. Après cela, docteur, nous mangerons ensemble le plus succulent des dîners truffés qui aient jamais paru dans la boutique de Chevet ; le susdit dîner arrosé de vin de Champagne. Mais commencez par me rendre l'appétit.

— Je vais y travailler.

Et le docteur se mit à écrire son ordonnance.

— En outre de ce que j'ordonne sur ce papier, tisanes et potions, que l'on vous fera prendre aux heures prescrites, il faut que vous vous couchiez aussitôt, en vous tenant chaudement. Demain, ne vous levez que trois à quatre heures dans le milieu du jour, et mettez-vous auprès d'un bon feu. Bien entendu, la diète par-dessus tout cela, et attendons patiemment. Du reste, je reviendrai demain soir.

— Ainsi, vous pensez que je n'en aurai pas pour longtemps ?

— C'est mon avis : au revoir.

Dans l'antichambre, le médecin fut arrêté par Marianne.

— Mon Dieu ! monsieur le docteur, allez-vous nous tirer d'inquiétude, lui demanda cette fille en ayant l'air de s'essuyer les yeux avec son tablier. Je tremble pour mon pauvre maître, car il est homme à épouser ses forces avant d'appeler à l'aide.

— Il est bien mal.

— Vraiment ! s'écria Marianne en joignant les mains ; y a-t-il du danger, monsieur le docteur ?

— Tellement que je ne lui donne pas quinze jours à vivre. C'est un homme depuis longtemps miné par un catarrhe toujours négligé : il résiste depuis bien des années, mais enfin le mal a tout envahi, il n'y a plus de ressources. Cependant, ne négligez pas mon ordonnance, parce que cela pourra toujours adoucir son mal, et rendre ses derniers moments plus supportables.

Marianne se cacha la figure dans son tablier et reconduisit le médecin en sanglotant. La porte fermée, elle se redressa : O vieux ladre ! se dit-elle, nous allons donc avoir ton testament !

Un moment après elle rentra dans la chambre de son maître, bassina le lit, l'aidait à se déshabiller, à se coucher, lui faisait prendre de la tisane, le tout avec force soupirs et d'un air profondément triste.

— Veux-tu me faire un plaisir ? lui dit brusquement M. Courtois, avec un geste d'impatience.

— Parlez, Monsieur.

— C'est de me montrer un autre visage. Que diable ! tu soupirez comme si tu étais à mon enterrement. Cependant le médecin n'a nulle inquiétude et doit me remettre sur pied d'ici à quelques jours. C'est peut-être ça qui te fait de la peine.

— Pouvez-vous parler de la sorte !

— Eh bien alors, pourquoi cet air désolé ?

— Ah ! Monsieur !

— Veux-tu parler, pendarde ! Le médecin t'a-t-il dit autre chose qu'à moi ?

Le médecin ne m'a rien dit.... on ne m'a dit que des choses insignifiantes.

— Bien sûr ?

— Pourquoi pas ? On sonne ! Pardon, je vais ouvrir.

— Si ce docteur du diable me trompait, se dit M. Courtois, dans une anxiété cruelle ; si j'étais réellement malade ! Et je ne me sens pas trop bien, vraiment.... Mais au moins il aurait cherché à m'insinuer cela d'une manière ou d'une autre, il ne m'aurait pas mis la joie dans l'âme, ce double traître ! car j'ai eu là un vrai moment de bonheur en le quittant. Et cette diablesse de fille qui vient me sonner le tocsin aux oreilles et me noircir les idées ; j'en suis outré. Que croire, maintenant, que penser ?... J'en ai la fièvre !

Marianne rentra.—M. Victor, votre neveu, demande à vous voir.

— Mon neveu ! qu'il s'en aille au diable ! En veut-il déjà à ma succession, ce drôle ?

— Mais le voici, Monsieur !

M. Courtois se leva sur son lit, et lançant sur son neveu des regards irrités :

— Que venez-vous faire ici, Monsieur ? s'écria-t-il, d'une voix étouffée ; vous ai-je demandé ? ne puis-je me passer de vous ? venez-vous me guetter et vous assurer si mon mal est sérieux ou non ? J'ai besoin de repos et de tranquillité, et je ne veux pas qu'on me vienne troubler le sommeil, entendez-vous ?

— Là, là, mon oncle, apaisez-vous : je viens, en passant, vous faire une petite visite, et j'apprends seulement à votre porte que vous

êtes indisposé. Là-dessus, je m'imagine qu'un peu de distraction pourra vous être agréable, et j'entre pour causer un moment et vous conter les nouvelles.

— Quand on est malade, on ne cause pas.

— J'espère bien, mon oncle, que vous n'êtes pas malade, mais seulement indisposé.

— Je n'en sais rien, Monsieur, et en attendant je veux prendre des précautions.

— C'est juste.

— Eh bien ! alors, laissez-moi en paix !

— Bonsoir, mon oncle.

— Bonsoir !

— Cependant, si votre indisposition se prolongeait, vous me permettriez de venir vous voir ?

— Si mon indisposition se prolongeait, j'aurais encore un plus grand besoin de repos. Ainsi, vous pouvez vous tenir tranquille.

Victor se retira, conduit par Marianne, qui lui raconta tout ce qu'elle avait appris du médecin, et lui promit d'aller, soir et matin, lui faire connaître les nouvelles de la maison.

— Non, il m'est impossible de supporter ce garçon près de moi, se disait M. Courtois encore tout ému ; sa vue seule me tue ! Il me semble qu'il ne vient ici que pour faire l'inventaire de ce que je possède : c'est mon héritier ! Nous verrons, nous verrons ! J'espère bien d'ailleurs ne pas abandonner la partie de si tôt. C'est cependant une chose fort étonnante, qu'il faille ainsi, un jour ou l'autre, disparaître et abandonner au premier venu tout ce qu'on a si péniblement gagné. Mon Dieu ! la sottise pensée ! Il ne faudrait pas la ruminer bien souvent pour se dégoûter du tracas de ce monde... Ouf ! à quoi vais-je rêver ? Songeons à nous guérir, c'est là l'essentiel. Et tandis que nous sommes encore maître d'un assez joli patrimoine, usons-en pour nous remettre sur pied. Oui, si demain ou après-demain, au plus tard, je ne me sens pas mieux, je veux consulter les premiers médecins de Paris ; il en coûtera ce qu'il en coûtera ! Jamais dépense ne me sera plus utile. La belle aventure, si pour ménager quelques écus, j'allais tout perdre au profit d'un drôle qui se rirait de moi !

Le lendemain et le surlendemain n'amènèrent que d'assez tristes changements : M. Courtois se sentait plus faible, plus dégoûté, plus souffrant. Or, trois jours de maladie étaient bien trois siècles pour un homme pareil ; et vivre dans l'inaction, dans un repos forcé, lui était encore un intolérable supplice.

— Le médecin me trompe, se disait-il, c'est sûr ; plus je vais, plus je m'affaiblis, et, sur son pied, j'en ai pour longtemps avant de courir les rues. Cet homme fait son métier, il traîne la chose en longueur pour multiplier ses visites ; à sa place, j'en ferais peut-être autant. Oui, mais je n'y suis pas, à sa place, et, comme je n'ai pas l'habitude d'être la dupe d'autrui, je dois couper court à ce manège. Aujourd'hui même je consigne mon docteur à ma porte, et le fais remercier de ses services ; puis j'envoie aussitôt Marianne chercher Dancourt et Tranchet, nos deux illustres, en leur promettant ce qu'ils voudront pour les faire marcher plus vite. Qu'importe la dépense ! si je suis sur pied huit jours plus tôt, j'aurai bientôt comblé ce déficit.

M. Courtois savait prendre une résolution, et il donna ses ordres en conséquence à Marianne. Celle-ci eut bonne envie de se récrier, mais le malade se montra si impérieux et si résolu, qu'elle dut obéir sans mot dire.—Ce vieux ladre n'est pas si sot, pensa-t-elle, et il saura dépenser son argent pour se conserver. Je suis curieuse de savoir ce que diront ces grands messieurs. Pourvu qu'ils n'aillent pas me le ressusciter et souffler à leur profit les balles rentes promises par le neveu.

*La fin au prochain numéro.*

MANUEL OU RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

N. B.—Cette réduction dans le prix de cet ouvrage est telle que ceux qui sont au fait des dépenses qu'occasionne l'impression d'un livre aussi volumineux, comprendront facilement qu'il n'y a que le désir de le répandre dans toutes les classes qui ont pu y donner lieu. On espère donc trouver une compensation dans l'empressement de chacun à en faire l'acquisition.

TOUTES personnes qui doivent à feu M. J. Z. CARON vicaire-général, curé de St. Clément et celles qui ont quelque balance à faire sont priées de se présenter tous les MERCREDI et JEUDI prochain et suivants de chaque semaine à St.-Clément au presbytère ou chez M. Ls. HAINAULT, N. P.



ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CH. APELEAU &amp; LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

A VENDRE.

A CE BUREAU.

GANTIQUE pour la TEMPÉRANCE.

## BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 19me Juillet 1844.

AVIS aux Miliciens qui ont servi durant la dernière guerre Américaine, dans "L'Infanterie Légère des Frontières, et Les Voyageurs Canadiens."

Ces deux Corps dans la version Française de l'annonce émanée de ce Bureau, sous la date du 20me Février dernier, ayant été accidentellement omis de la liste de ceux qui ont droit au *Scrip*, en récompense de leurs services, les Miliciens qui y ont servi, ou s'ils sont morts, leurs représentants, sont avertis qu'ils peuvent réclamer le *Scrip*, en remplissant les formalités et conditions mentionnées en la dite annonce du 20me Février dernier.

## PROVINCE DU CANADA.



C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous qui ce présent verront, ou qui y sont concerné, — SALUT :

VU que le vingt-quatrième jour de Juin, dans l'Année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-vingt-neuf, il aurait plu à Son Excellence Sir JAMES KEMPT, alors Lieutenant-Général et Commandant des Forces dans notre Province du Bas-Canada, et administrateur de notre dite Province, déclarer que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice Incorporée durant la dernière guerre avec les Etats Unis d'Amérique, seraient reçues jusqu'au premier jour d'Août, mil huit-cent-trente-un, et pas au-delà ; et ordonner qu'un avis public à cet effet fut inséré dans "la Gazette Officielle de Québec," pour l'information de toutes personnes y concernées. Et vu qu'il nous a été représenté que par suite d'une erreur et méprise qui seraient glissées dans tous les avis publics insérés dans la dite "Gazette Officielle de Québec," par et en vertu de l'ordre en Conseil sus-mentionné, l'époque durant laquelle les demandes d'individus ayant droit à un octroi de terres pour leurs services militaires comme susdit seraient reçues, aurait été limitée au premier jour d'Août, mil-huit-cent-trente ; par suite de ce que les individus sus-mentionnés seraient privés de l'occasion de former leurs demandes comme susdit. Et vu qu'une Requête nous aurait été présentée, signée de certains individus, y exposant avoir droit à des terres pour services par eux rendus comme susdit, et se plaignant que le temps limité spécifié dans le dit avis, ne leur aurait pas permis de transmettre leurs demandes à cet effet. Et ne voulant, Nous, permettre qu'une erreur et méprise de la nature de celle sus-mentionnée, dût détruire le véritable objet que le dit Ordre en Conseil avait en vue, et étant toujours désireux que les services rendus par Nos Sujets Loyaux Canadiens, reçussent leur due récompense, avons, et de lavis et du consentement de notre Conseil Exécutif, de et pour, notre Province du Canada, jugé à propos d'émettre cette Proclamation, à l'effet de déclarer et faire connaître, comme nous déclarons et faisons connaître, par ces présentes, que toutes demandes de terres pour services rendus dans la milice durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, seront semblablement reçues durant l'année qui commencera le premier jour de Mars maintenant prochain, et qui expirera le premier jour de Mars, mil-huit-cent-quarante-cinq, que si elles eussent été transmises durant l'époque spécifiée dans l'Ordre en Conseil ci-haut mentionné ; ce dont tous nos Aimés Sujets, et tous autres y concernés, devront prendre connaissance, et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émaner Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province Témoign Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable SIR CHARLES THEOPHILUS METCALFE, Baronet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de Nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. : A Notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en Notre dite Province, ce vingtième jour de Février, en l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent-quarante-quatre, et de Notre Règne la septième.

C. T. M.

D. DALY, Secrétaire.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Kingston, le 20e Février 1844.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes que les Individus qui, aux termes de la Proclamation émanée ce jour, ont droit à la récompense des Miliciens, sont ceux seulement qui ont servi dans le Bas-Canada, durant la dernière guerre Américaine dans les corps ci-après mentionnés, et qui n'ont encore reçu ni terres ni *Scrip* pour leurs dits services, à savoir :—

Les premiers, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, (ou Chasseurs Canadiens) et sixième Bataillons de Milice d'Elite et incorporée.

L'Etat Major de Milice, en devoir actif.

Les Voltigeurs Canadiens.

Les Voyageurs du Commissariat.

Les Dragons Légers Provinciaux.

Les Dragons Canadiens.

Le Corps des Guides.

L'Artillerie de Milice.

Les Conducteurs d'Artillerie de Milice.

Auxquels Corps peuvent être ajoutés, ceux des Officiers et Miliciens, sans égard aux Corps dans lesquels ils ont servi, qui peuvent avoir été blessés ou faits prisonniers, et les représentants de ceux qui peuvent avoir été tués dans quelque combat avec l'ennemi.

Lorsque le devoir a été rempli par un substitut, tel substitut seul devra recevoir la récompense.

Lorsque le Milicien est mort, et qu'il n'a pas fait de testament, les personnes ci-après mentionnées seront reconnues pour ses représentants, et seront satisfaites en conséquence, dans l'ordre qui suit :

1e.—La Veuve.

2e.—Les Enfants.

3e.—Le Père et la Mère, ou le survivant.

4e.—Et enfin les Frères et Sœurs par parts égales.

Ces représentants devront produire un certificat régulier de sépulture ou autre preuve suffisante du décès du milicien, établir leur droit à réclamer comme tels, et à quelle des quatre catégories sus-mentionnées il appartient.

Toutes réclamations devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne.

Chaque réclamant devra produire, ou transmettre son congé, ou un certificat de service, accompagné d'un affidavit portant que tel congé ou certificat est le sien propre, qu'il a servi tel qu'il y est mentionné, et qu'il n'a encore jamais, directement ou indirectement, soit par lui-même ou par autrui, obtenu de récompense de milice ou de l'armée, soit en terre ou en *Scrip*.

Lorsque le congé ou certificat de service ne pourra être produit, le réclamant devra faire connaître,

Le Bataillon ou Corps dans lequel il a servi,

Le nom et le grade de la personne qui commandait sa Compagnie, et déclarer,

S'il a servi sous son présent nom, ou si on sous quel autre,

Quel espace de temps, et en quel qualité il a servi,

S'il a été régulièrement congédié, quand et où.

Les déclarations de faits qui précèdent, et toutes autres relatives aux réclamations des miliciens, devront être faites sous serment, et par devant quelques personnes autorisées à administrer tel serment.

Les listes de réclamations seront publiées à mesure qu'elles seront reconnues et les personnes qui auront droit à la récompense seront satisfaites en *Scrip*, tel que prescrit par l'Acte des terres, et conformément, à l'échelle suivante :

A un Lieutenant Colonel, un *Scrip* au montant de £240, en commutation de 1200 acres de terres à 4s l'acre.

A un Major, un do. do. £200, pour do. de 1000 do. à do.

A un Capitaine, Chirurgien ou Paie maître, un do. do. £160, pour do. de 800 do. à do.

A un Subalterne, Assistant Chirurgien, Adjudant, ou Quartier Maître, un do. do. £100, pour do. do. 500 do. à do.

A un Sergeant Major, ou Sergeant Quartier Maître, un do. de £60, pour do. de 300 do. à do.

A un Sergeant, un do. de £40, pour do. de 100 do. à do.

A un Corporal ou Simple milicien, un do. de £20, pour do. de 100 do. à do.

Les *Scrips* émis pour les fins ci-dessus seront reçus par le gouvernement en paiement de ventes anciennes ou nouvelles de terres de la couronne, tel que pourvu par l'Acte des terres sus mentionné.

Toute personne demandant à recevoir un *Scrip* comme procureur d'un milicien, ou de ses représentants, devra produire une procuration en forme légale à cet effet.

Tous congés ou autres papiers produits ou transmis par ou de la part de quelque personnes, dont les réclamations seront rejetées, ne seront rendues aux personnes intéressées, (sur leur demande) que lorsque l'investigation de toutes les réclamations sera terminée.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.

PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.

IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.